



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4014

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-4014**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 5 projets décrits ci-dessous.

**I - Attribution d'une subvention à l'Association de Korbé (ADK) pour le projet "rénovation/extension de l'adduction d'eau potable de Korbé dans la Préfecture de Lélouma" en Guinée**

L'ADK, créée le 6 mai 2014, composée de ressortissants de la commune, intervient depuis plusieurs années en Guinée. Elle établit un lien entre les ressortissants et originaires de Korbé en France et ceux résidant à Korbé, elle encourage les membres à s'intéresser aux problèmes ainsi qu'à l'avenir de la Guinée, elle participe au développement socio-économique et culturel de Korbé par la santé et l'éducation. Elle a pour but de soutenir les initiatives locales des populations, sociétés civiles ou collectivités et de les accompagner, dans la réalisation de leurs projets dans les domaines, entres autres, de la santé, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, la protection de l'environnement, etc. Pour ce projet en matière d'eau potable, elle s'appuie sur l'expertise du RExAD qui réalise des projets similaires en Guinée cofinancés par le Fonds de solidarité eau.

Le village de Korbé comporte des infrastructures qui datent de 1999 : un forage équipé d'une pompe solaire de 15 m<sup>3</sup>/jour, un réservoir de 15 m<sup>3</sup> avec un réseau de distribution qui alimente 4 bornes fontaines et 140 branchements privés. La croissance démographique a suscité l'explosion de la demande en eau dans le village. Le générateur solaire a perdu environ 25 % de sa capacité, l'eau manque pour donner satisfaction à tous. Trois bornes fontaines et 80 nouveaux branchements sont demandés par la population.

Pour répondre à ce besoin, l'association ADK en partenariat avec la Commune rurale de Korbé et l'appui du RExAD propose un projet de création d'une 2<sup>ème</sup> ressource en eau, à partir d'un forage existant équipé d'une pompe solaire produisant 50 m<sup>3</sup>/jour alimentant un château d'eau de 80 m<sup>3</sup> avec desserte par 7 bornes fontaines (4 existantes et 3 nouvelles) et 80 branchements de plus avec compteurs. Un bloc de 2 latrines améliorées sera construit dans une école. Ce projet bénéficiera à 3 900 personnes.

Le projet est évalué à 173 267 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 86 100 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 10 300 €, Eau du Grand Lyon apportant 14 150 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 61 650 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,

- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **II - Attribution d'une subvention à l'association Forages Mali pour le projet "SEGOU 3" au Mali**

L'association Forages Mali a été créée en novembre 1984, elle a pour but de favoriser l'approvisionnement en eau potable en suscitant l'engagement des populations maliennes par une approche participative à toutes les étapes du projet. En 35 ans, l'association a réalisé plus de 350 forages équipés.

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde, son indice de développement humain (IDH) le place en 183<sup>ème</sup> position sur 196. Il compte 19 millions d'habitants dont 71 % de ruraux. Ce sont 1 280 villages dont la population est inférieure à 2 000 habitants qui n'ont pas accès à un point d'eau potable, soit environ 5 millions de Maliens.

L'association Forages Mali prévoit un projet sur 10 villages des cercles de Ségou et de Baroueli au Mali, dont 3 ont déjà un forage mais dont les équipements sont défectueux. Il s'agit de réaliser 7 forages, installer 4 pompes à motricité humaine dans 4 villages, équiper 4 bourgs en système hydraulique villageois amélioré -SHVA (réservoir, distribution par robinet et énergie photovoltaïque), équiper 2 bourgs en adduction d'eau simplifiée (AES) et construire 5 blocs latrines dans les écoles.

Ce projet bénéficiera à 14 000 habitants pour l'accès à l'eau dans les villages concernés et 500 scolaires pour les latrines.

Le projet est évalué à 321 360 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 60 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 6 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 6 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 48 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

## **III - Attribution d'une subvention à l'association Institut de coopération pour le développement en Afrique (ICD Afrique) pour le projet "accès à l'eau et à l'assainissement du village de Saré Diaméry" au Sénégal**

L'association ICD Afrique est une organisation non gouvernementale (ONG), créée en 2005, dans les Alpes de Haute Provence par des scientifiques, des enseignants, des éducateurs et des professionnels du développement rural intégré pour soutenir, dans une démarche solidaire et citoyenne, la mise en oeuvre de projets de coopération et de développement en Afrique. Son objectif principal est de favoriser le développement économique local. ICD Afrique a mis en place 2 antennes locales : la 1<sup>ère</sup> en 2006 à Tambacounda au Sénégal et la 2<sup>ème</sup> en 2009 à Tizi-Ouzou en Algérie. Les antennes ont pour missions l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des projets sur place.

Le village de Saré Diaméry se trouve dans la Commune de Ndogo Babacar, arrondissement de Maka, département de Tambacounda au Sénégal. Malgré les nombreux efforts de la Commune, de l'Etat et des partenaires, une bonne partie des populations peine à accéder à l'eau potable, et le plus souvent s'approvisionne à partir de puits à tarissement précoce avec tous les risques que cela implique. Dans le domaine de l'assainissement, les habitants du village ne disposent d'aucun système d'assainissement conforme aux normes en vigueur.

Le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Saré Diaméry prévoit :

- une extension du réseau d'eau de 3 km,
- la construction d'un château d'eau de 25 m<sup>3</sup>, 2 réservoirs de 3 m<sup>3</sup>, de 3 mini-forages et de 6 bornes fontaines,
- la réalisation de 3 latrines publiques avec double box et de latrines familiales,
- la sensibilisation d'un échantillon des 4 000 habitants de Saré Diaméry aux bonnes pratiques d'hygiène,

- la création d'un comité de gestion eau potable intercommunale et de 3 comités d'hygiène et de salubrité.

Ce projet bénéficiera à 4 156 personnes.

Le projet est évalué à 174 597 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 50 600 €

La contribution demandée à la Métropole est de 23 600 € et Eau du Grand Lyon apporte 27 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **IV - Attribution d'une subvention à l'Association Le Partenariat pour le "programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) phase 3" au Sénégal**

L'association Le Partenariat est présente au nord Sénégal, dans la Région de Saint Louis depuis 1981, suite au jumelage entre la Ville de Lille et la Ville de Saint Louis, et dans la Région de Matam depuis 2010. Historiquement, l'action du Partenariat s'inscrit dans le cadre des accords de coopération entre les collectivités de la Région Nord Pas de Calais et les collectivités du nord Sénégal. À ce titre, Le Partenariat s'appuie largement sur les compétences des organes déconcentrés ou décentralisés de l'État sénégalais.

Le PAEMS est fondé sur les besoins exprimés par les partenaires locaux faisant état d'un fort lien de causalité entre la qualité de l'environnement scolaire, la fréquentation et les résultats scolaires. En dehors des besoins en termes de capacité d'accueil et de salles de classe, l'absence d'équipements spécifiques (accès à l'eau potable, sanitaires, clôture, etc.) peut être facteur de déscolarisation (particulièrement chez les jeunes filles) et d'échec scolaire. Ce déficit d'infrastructures favorise non seulement l'apparition et la diffusion de maladies infectieuses mais aussi l'insalubrité des lieux.

Le projet vise la mise en place d'un PAEMS des Régions de Saint Louis et de Matam au Sénégal. Cette 3<sup>ème</sup> phase du projet porte sur 10 écoles dans lesquelles seront réalisées des adductions au réseau d'eau potable ainsi que la création ou la réhabilitation de latrines. Ce projet bénéficiera à 4 500 élèves et 120 enseignants.

Le projet est évalué à 199 552 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 64 750 €

La contribution demandée à la Métropole est de 5 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse apportera 59 750 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

#### **V - Attribution d'une subvention à l'association Perle du Monde pour le projet "de l'eau pour le village d'Agotimé" au Togo**

Perle du Monde est une association lyonnaise née d'une volonté de promouvoir le développement de l'artisanat togolais. Depuis fin 2018, Perle du Monde France s'est tournée sur l'accès à l'eau potable, l'éducation pour tous et sur le développement de micro-projets. A ce titre, Perle du Monde Togo a été créée pour servir de relais sur place, sillonner les régions, découvrir les villages les plus isolés et suivre de près toutes les actions initiées par l'association. C'est ainsi qu'elle a identifié le village Agotimé Xénonué qui se trouve être dans une situation extrêmement défavorisée nécessitant un accompagnement rapide en infrastructures d'eau potable.

Tout le village d'Agotimé Xénonué s'approvisionne en eau dans une mare (retenue d'eau de ruissellement avec présence de crocodiles). Pour avoir accès à une eau de meilleure qualité, il faut aller à 4 km dans le village voisin pour trouver un puits manuel peu profond et qui se tarit en saison sèche.

Le projet consiste à créer un forage avec l'installation d'une pompe à motricité humaine pour améliorer la qualité de l'eau distribuée au sein du village d'Agotimé, actuellement alimenté par une mare. Ce projet devrait bénéficier à 500 habitants.

Le projet est évalué à 22 254 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 16 500 €

La contribution demandée à la Métropole est de 6 900 € et Eau du Grand Lyon apportera 9 600 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2019 d'un montant de :

- 10 300 € au profit de l'ADK pour le projet "rénovation/extension de l'adduction d'eau potable de Korbé dans la Préfecture de Lélouma" en Guinée,
- 6 000 € au profit de l'association Forages Mali pour le projet "SEGOU 3" au Mali,
- 23 600 € au profit de l'association ICD Afrique pour le projet "accès à l'eau et à l'assainissement du village de Saré Diaméry" au Sénégal,
- 5 000 € au profit de l'association Le Partenariat pour le "PAEMS" - phase 3" au Sénégal,
- 6 900 € au profit de l'association Perle du Monde pour le projet "de l'eau pour le village d'Agotimé" au Togo,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

##### **2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Les dépenses** d'exploitation en résultant, soit 51 800 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 21 900 €

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 29 900 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**